



ERIC WOERTH
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.budget.gouv.fr>
<http://www.comptes-publics.gouv.fr>

Paris, le 26 novembre 2008

Eric WOERTH annonce les axes du futur plan douanier européen de lutte contre la contrefaçon pour la période 2009-2012

Eric WOERTH, Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, a clôturé aujourd'hui à Bercy, un séminaire international organisé dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne et consacré à la lutte contre la contrefaçon. Cette rencontre, qui associait les directeurs généraux des douanes des 27 Etats membres, ainsi que de la Croatie et de la Turquie, visait à alimenter la réflexion sur **les axes du futur plan douanier européen de lutte contre la contrefaçon pour la période 2009 – 2012**.

Le séminaire a été l'occasion, pour des intervenants des secteurs public et privé (élus, entreprises, industriels, fédérations professionnelles, associations de défense des marques) de faire part de leur expérience en matière de contrefaçon et de leurs attentes concernant ce nouveau plan, qui fait suite à un premier plan spécifique 2005-2008.

C'est le Conseil, qui dans sa résolution du 25 septembre 2008, avait invité la Commission et les Etats-membres à mettre en œuvre un plan d'action douanier contre la contrefaçon. Les discussions dans les enceintes douanières ont débuté dès le 2 octobre à Nice, sous présidence française, pour se poursuivre durant ce séminaire.

Au cours de son discours de clôture, Eric WOERTH a rappelé le poids que fait peser la contrefaçon sur les économies des 27 Etats membres et insisté sur l'augmentation des trafics dans ce domaine, qui nécessite une réponse coordonnée de l'Union européenne à la hauteur des enjeux : **en 2007, 43 000 constatations ont permis la saisie par les douanes européennes de 79 millions d'articles**. La douane française a saisi plus de **6 600 000 contrefaçons** sur les 10 premiers mois de 2008, dépassant ses résultats de 2007.

En présence de chefs d'entreprise, de responsables de fédérations professionnelles et de parlementaires, Eric WOERTH a exposé les quatre axes autour desquels s'organisera la coopération de tous les acteurs européens impliqués dans la lutte contre la contrefaçon :

- la lutte contre **les contrefaçons dangereuses pour la santé et la sécurité** ;
- la lutte contre **l'implication croissante du crime organisé dans la contrefaçon** ;
- la lutte contre **la mondialisation du phénomène** ;
- la lutte contre **la contrefaçon via Internet aussi appelée « cybercontrefaçon »**.



Les participants au séminaire ont examiné les principaux moyens permettant de renforcer l'efficacité des services douaniers dans ces différents secteurs : renforcement des législations existantes, utilisation maximale des systèmes électroniques d'échanges d'informations entre administrations, contribution à la **création d'un observatoire européen** de lutte contre la contrefaçon, développement d'un partenariat étroit avec les titulaires de droits de propriété intellectuelle, **sensibilisation accrue des consommateurs**, contribution à la mise en oeuvre d'un traité multilatéral anti-contrefaçons et d'une « task force » pour en assurer le suivi, **conclusion d'accords entre les professionnels de la vente en ligne et les pouvoirs publics** pour réduire les ventes de contrefaçon sur Internet.

Le séminaire de Paris marque une étape importante dans l'élaboration de la stratégie européenne de lutte contre la contrefaçon, qui constituait une des priorités de la présidence française de l'Union européenne. Après validation, le plan d'action douanier 2009-2012 sera mis en oeuvre sous la présidence tchèque.

Contacts presse :

Cabinet de M. Eric Woerth :

Eva Quickert-Menzel, Conseillère Chargée de la Communication et de la presse ;
Aurélie Herz, Chargée de mission : 01 53 18 42 96

Direction générale des douanes et droits indirects :

Corinne Cléostrate : 01 57 53 47 03 / 06 83 88 19 00 / 06 83 88 19 26